

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2013 - Convocation du 12 décembre 2013

Compte rendu affiché le 27 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme LEBAHAR, Mme SORRELDUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, M. MANIKAS.

### Absents représentés

M. RODRIGUEZ par M. CHATUT, M. GUENNAT par M. RACHAS, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, M. VALETTE par M. BUFFARD, Mme CHIGNARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par Mme COIN, Mme ORIOL par M. MANIKAS, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	26
Exprimés	26

### Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** constitue un élément important dans le fonctionnement des collectivités territoriales. À cette occasion, sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière. Il s'agit d'une première étape du cycle budgétaire. C'est également un élément de communication financière de la commune. La tenue du débat d'orientations budgétaires est prévue dans les textes et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales qui le rend obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce **Débat d'Orientation Budgétaire** permet à l'assemblée délibérante :

- ✓ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur suffisamment précise doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Pour l'exercice budgétaire 2014, le débat permet de faire le point sur le contexte économique national, l'évolution des recettes de la commune et les principales informations à prendre en compte pour la construction du budget. Dans un contexte financier contraint, le budget sera proposé avec prudence et tiendra compte des échéances électorales 2014.

Une note a été adressée aux Conseillers Municipaux afin de préparer le **Débat d'Orientation Budgétaire**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT que pour l'information de conseillers, la loi a prévu l'organisation d'un **Débat d'Orientations Budgétaires** dans les deux mois précédant le vote du budget primitif,
- **PREND ACTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au budget primitif de l'exercice 2014.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 19 décembre 2013  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2013

- Publication ou affichage le 20/12/2013

- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

